

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
19	11	14

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 06 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIQUEL Didier Maire.

Étaient présents - SOLOMIAC Colette - FAU Fabienne - DEFAYE Martial - DELVINGT Marie-Rose - CHATAIGNER Jean-Pierre - CHENE Alberte - FOUGERAY Jean-Michel - LADOUX Christine - FERRAN Philippe - PINSARD Bernard

Absents - VERMANDE Fabrice (procuration M. MIQUEL) - YVARS Laurence (procuration Mme FAU) - DRAKE José (procuration Mme SOLOMIAC) - COMBIER Gilbert - SERAÏDI-ROUYER Bouchra - MACHADO Céline - GAUTHIER Daniel - VEILLER Jean-Luc

Madame FAU Fabienne a été nommée secrétaire.

Décision 1 : Approbation Compte de Gestion et Vote du Compte Administratif 2016 Commune Vote : Pour 13 - contre 0 - Abstention 0
Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Approuve le compte de gestion et valide les résultats.

Hors de la présence de M. le Maire, après présentation et proposition au vote de Mme SOLOMIAC, le conseil municipal a procédé au vote du compte administratif :

Investissement : - 32 694.14 €
Fonctionnement : + 454 692.26 €
Résultat cumulé : + 421 998.12 €

Affectation de résultats : Le conseil décide de reporter en section de fonctionnement le total de la section, soit + 421 998.12 €

Décision 2 : Approbation Compte de Gestion et Vote du Compte Administratif 2016 Caisse Ecoles Vote : Pour 5 - contre 0 - Abstention 0

Le comité caisse des écoles

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Approuve le compte de gestion et valide les résultats.

Hors de la présence de M. le Maire, Président de la Caisse des Ecoles, après présentation et proposition au vote de Mme DELVINGT, le comité a procédé au vote du compte administratif :

Recettes fonctionnement : 12 606.08 €
Dépenses fonctionnement : 12 186.88 €
Report résultat antérieur : 3 128.92 €
Résultat cumulé : 3 548.12 €

Affectation de résultats : Le conseil décide de reporter en section de fonctionnement le total de la section, soit 3 548.12 €

Décision 3 : Vote du taux des taxes 2017

Vote : Pour 14 - contre 0 - Abstention 0

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que dans le cadre de l'équilibre du budget 2017, il n'est pas nécessaire d'augmenter le taux des taxes (habitation, foncière bâti, foncière non bâtie, CFE).

Ainsi, les taux proposés sont :

- Taxe d'habitation : 19.81%
- Taxe foncière (bâti) : 13.57%
- Taxe foncière (non bâti) : 92.25%
- CFE : 23.86%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, avec 14 voix pour, de fixer les taux 2017, comme suit :

- Taxe d'habitation : 19.81 %
- Taxe foncière (bâti) : 13.57 %
- Taxe foncière (non bâti) : 92.25 %
- CFE : 23.86 %

Décision 4 : Subventions aux associations

Vote : Pour 14 - contre 0 - Abstention 0

Le conseil municipal après lecture et vote des subventions aux associations, a accepté à l'unanimité selon la répartition suivante :

Compte 6574	subv org dt privé - Bénéficiaires	2017
	ARSEAA	600
	ACCRO'BIKE	400
	AMICALE DES AÏNES	600
	ANCIENS COMBATTANTS	350
	CEPET LOISIRS	1300
	CEPET FOOTBALL VETERANS	550
	CHASSE (assoc communale ...)	550
	FESTI CEPET	1000
	LA BOULE CEPETOISE	550
	LES PLANCHES A L'ENVERS	700

	FNACA	100
	POMPIERS	150
	PARENTS D'ELEVES	600
	SAVEURS FRONTONNAIS	0
	USBSSC FOOTBALL	1400
	TENNIS CLUB CEPETOIS	800
	LES PETITES FRAPPES	200
	ANIM'CEPET	4500
	AACDC	750
	EURYTHMIE	200
	CEPET MUSIQUE ET DANSE	700
TOTAL		16 000

Décision 5 : Vote budget primitif 2017 Commune

Vote : Pour 14 - contre 0 – Abstention 0

Sur proposition de Monsieur le Maire, après lecture du budget primitif de 2017 par chapitres et articles, le Conseil Municipal a voté à la majorité absolue les montants suivants :

- *Fonctionnement* :
Dépenses : 1 553 296€
Recettes : 1 553 296€
- *Investissement* :
Dépenses : 1 436 883€
Recettes : 1 436 883€

Décision 6 : Vote budget primitif 2017 Caisse des Ecoles

Vote : Pour 14 - contre 0 – Abstention 0

Sur proposition de Monsieur le Président, après lecture du budget primitif de 2017 par chapitres et articles, le Conseil Municipal a voté à la majorité absolue les montants suivants :

- *Fonctionnement* :
Dépenses : 15 315€
Recettes : 15 315€

Décision 7 : Approbation transfert des zones d'activités économiques à la CCF

Vote : Pour 14 - contre 0 – Abstention 0

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément aux directives de la loi Notre, loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les communautés de communes exercent de plein droit, à compter du 1^{er} janvier 2017, la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ».

Toutes les zones d'activités économiques initiées par les communes doivent faire l'objet d'un transfert de propriété qu'elles soient achevées ou non. Le conseil communautaire a approuvé ce transfert par délibération du 07 mars 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver, la mise à disposition de la Communauté de Communes du Frontonnais des zones d'activités économiques
- Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :
- d'approuver, le transfert des zones d'activités économiques à la Communauté de Communes du Frontonnais
 - d'approuver la délibération du 07 mars 2017 du conseil communautaire fixant les modalités de transfert.

Décision 8 : Approbation arrêt programme PLH 2017 - 2022

Vote : Pour 13 - contre 1 – Abstention 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan Local d'Habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui détaille l'ensemble de la politique locale de l'habitat, et que ce projet fixe pour une durée de 6 ans les enjeux, objectifs et actions permettant à la Communauté de Communes du Frontonnais de répondre au mieux aux besoins de logement de la population.

Le conseil communautaire, après examen de la commission logement, a arrêté le Plan Local d'Habitat 2017-2022 par délibération du 07 mars 2017. Le Conseil Municipal, après présentation des études réalisées, et après délibération, décide à la majorité des membres présents et représentés :

- d'approuver le Plan Local d'Habitat 2017-2022 de la Communauté de Communes du Frontonnais tel que présenté.

Le Maire,
Didier MIQUEL